



COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC DE SEINE ET MARNE

Association loi 1901 déclarée à la préfecture le 14 mars 1973 sous le numéro n°3079, parution au J.O. du 23 mars 1973

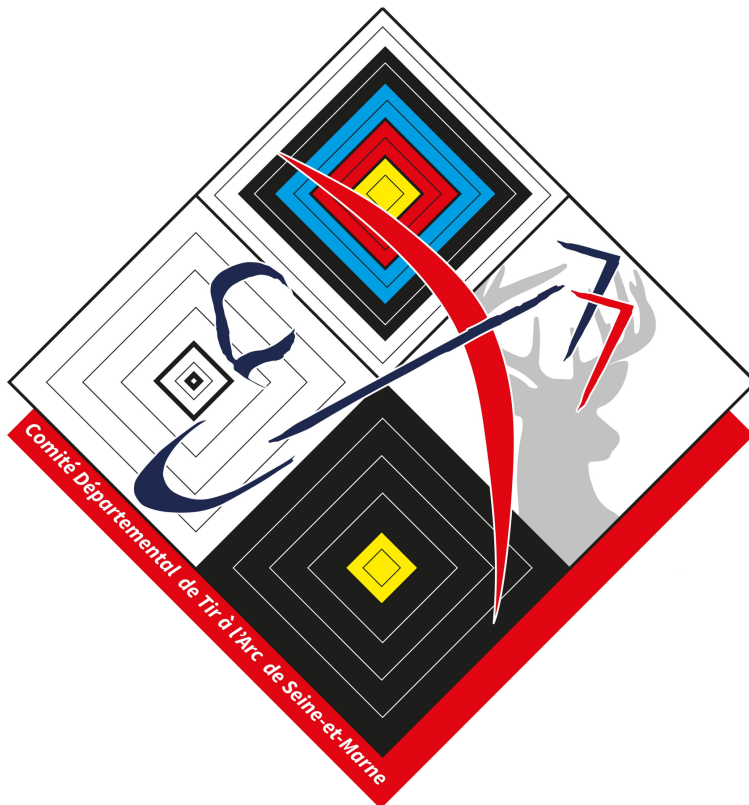
Agrément FFTA 2677000 N° SIRET : 40150592000025

10 rue de la Vouizie 77176 SAVIGNY LE TEMPLE

Courriel : president@archersdu77.fr ou valerie.poupard@orange.fr

Tel : 0614282183

Site : www.archersdu77.fr



DIVISION DEPARTEMENTALE JEUNES DE SEINE ET MARNE

SAISON 2021



COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC DE SEINE ET MARNE

Association loi 1901 déclarée à la préfecture le 14 mars 1973 sous le numéro n°3079, parution au J.O. du 23 mars 1973

Agrément FFTA 2677000 N° SIRET : 40150592000025

10 rue de la Voulzie 77176 SAVIGNY LE TEMPLE

Courriel : president@archersdu77.fr ou valerie.poupard@orange.fr

Tel : 0614282183

Site : www.archersdu77.fr

SOMMAIRE

1	PREAMBULE	- 3 -
1.1	Filière par équipe de Club	- 3 -
1.2	Objectifs de la Division Départementale Jeunes	- 3 -
2	ENGAGEMENT DES CLUBS ET COMPAGNIES	- 3 -
2.1	Participation à la DDJ 77	- 3 -
2.2	Nombre d'équipes engagées.....	- 3 -
2.3	Ententes de clubs/compagnies.....	- 3 -
2.4	Engagement équipe	- 4 -
3	COMPOSANTE ET CONSTITUTION DES EQUIPES.....	- 4 -
3.1	Catégories ouvertes à la DDJ 77.....	- 4 -
3.2	Restrictions.....	- 4 -
3.3	Nombre d'archers par équipe	- 5 -
3.4	Tenue de Club/Compagnie.....	- 5 -
3.5	Tous les membres doivent tirer sur le même départ	- 5 -
4	REGLEMENT DE LA DDJ 77	- 5 -
4.1	Format de l'épreuve.....	- 5 -
4.2	Disqualification de l'équipe	- 6 -
4.3	Composition des Équipes	- 6 -
4.4	Inscription – Participation financière	- 6 -
4.4.1	Inscription et Engagement.....	- 6 -
4.4.2	Dépôt de la composition des équipes – Délai d'inscription	- 6 -
4.5	Classement de la DDJ 77	- 7 -
4.5.1	Traitement des scores.....	- 7 -
4.5.2	Attribution des points et Départage des équipes au classement général de la DDJ.....	- 7 -
4.5.3	Organisation de la FINALE.....	- 8 -
4.5.4	Bonus / Malus lors de la FINALE	- 8 -
4.5.5	Attribution des points pour le Classement Général à l'issue de la Finale et départage en cas d'égalité - 8 -	
4.6	Proclamation des résultats de la DDJ 77	- 8 -



1 PREAMBULE

1.1 Filière par équipe de Club

- Les clubs et compagnies souhaitant engager une équipe doivent respecter le présent règlement.
- Les clubs et compagnies organisateurs doivent respecter la charte de l'organisateur.
- La filière par équipe de club Jeunes comporte 2 niveaux de Division :
 - National (TNJ : Tournoi National Jeunes)
 - Régional (DRJ)
- La Division Départementale Jeunes de Seine et Marne est la première étape de la filière par équipes de Clubs Jeunes même si elle ne gage pas d'un engagement au niveau régional ou national.

1.2 Objectifs de la Division Départementale Jeunes

La Division Départementale Jeunes (DDJ) poursuit les objectifs suivants :

- Proposer une pratique compétitive par Équipe de club Jeunes adaptée au niveau des Archers
- Décerner le titre de Champion Départemental Jeunes de Seine et Marne pour la saison complète en période de COVID.

2 ENGAGEMENT DES CLUBS ET COMPAGNIES

2.1 Participation à la DDJ 77

La Division Départementale Jeunes (DDJ) est réservée aux **clubs et compagnies de Seine et Marne**.

2.2 Nombre d'équipes engagées

Le nombre d'équipes engagées dans un club/compagnie **n'est pas limité**. Les Clubs/Compagnie qui engageront plusieurs équipes devront les numéroter. *Exemple : XXX n°1 ; XXX n°2 ; etc.*

2.3 Ententes de clubs/compagnies

Si un club ou une compagnie ne peut présenter une équipe Jeunes complète de 3 archers, il pourra faire une « entente » avec un autre club/compagnie.



COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC DE SEINE ET MARNE

Association loi 1901 déclarée à la préfecture le 14 mars 1973 sous le numéro n°3079, parution au J.O. du 23 mars 1973

Agrément FFTA 2677000 N° SIRET : 40150592000025

10 rue de la Voulzie 77176 SAVIGNY LE TEMPLE
Courriel : president@archersdu77.fr ou valerie.poupard@orange.fr

Tel : 0614282183
Site : www.archersdu77.fr

Deux clubs/compagnie peuvent s'accorder pour la saison, pour créer une entente qui leur permet d'engager une équipe dans une ou plusieurs des catégories proposées (cf. *paragraphe 3*).

L'engagement de l'équipe de l'entente doit être déclaré en début de saison à l'aide du formulaire d'inscription dédié.

Pour l'ensemble des tirs au titre de l'entente, les archers et capitaine de l'entente devront réglementairement porter la même tenue.

2.4 Engagement équipe

Pour **engager une équipe** en Division Départementale Jeunes, le club/compagnie doit adresser avant le **2 avril 2021**, le bulletin d'inscription d'engagement accompagné du montant du droit d'inscription au Comité Départemental (*adresse et montant de l'engagement en Annexe 1*).

Le chèque est à établir à l'ordre du « Comité Départemental de Tir à l'arc de Seine et Marne. »

C'est le club/compagnie qui est engagé ; **les tireurs peuvent être différents à chaque concours**.

L'engagement financier des membres de ou des équipe(s) lors des concours choisis comme support des épreuves de la DDJ 77 reste à la charge du club/compagnie.

Le montant d'inscription à la DDJ 77 sera **intégralement remboursé** à toute équipe ou entente qui va au bout des 3 étapes (TAE National, TAE International et Finale).

3 COMPOSANTE ET CONSTITUTION DES EQUIPES

3.1 Catégories ouvertes à la DDJ 77

Pour les **Jeunes** et sous réserve qu'il y ait au moins 2 équipes inscrites par division :

- **Arc CLASSIQUE Mixte Benjamins à Junior**
- **Arc POULIE Mixte Benjamins à Junior**

3.2 Restrictions

Un archer **cadet** ou **junior** ne peut concourir que dans une **seule division** pendant toute la saison sportive en cours : SOIT en Division Départementale Jeunes SOIT en Division Départementale Adulte.

(Cf. *Règlement de la DD ADULTES*)



COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC DE SEINE ET MARNE

Association loi 1901 déclarée à la préfecture le 14 mars 1973 sous le numéro n°3079, parution au J.O. du 23 mars 1973

Agrément FFTA 2677000 N° SIRET : 40150592000025

10 rue de la Voulzie 77176 SAVIGNY LE TEMPLE
Courriel : president@archersdu77.fr ou valerie.poupard@orange.fr

Tel : 0614282183
Site : www.archersdu77.fr

3.3 Nombre d'archers par équipe

Les équipes sont composées de **trois archers au minimum et quatre archers au maximum**. Le classement sera établi, à chaque compétition, avec les trois meilleurs scores de l'équipe déposée.

3.4 Tenue de Club/Compagnie

Pour toutes les épreuves pouvant compter pour la Division Départementale Jeunes, tous les membres de l'équipe, compétiteurs et capitaine, doivent porter une tenue identique (même maillot et même couleur de pantalon).

3.5 Tous les membres doivent tirer sur le même départ

Pour valider sa feuille de relevé des scores, tous les archers de l'équipe devront tirer sur le même départ.

Il est possible de faire plusieurs départs lors d'un week-end, à la condition d'être à chaque fois tous présents sur les mêmes départs. En outre, seul le meilleur score réalisé lors du concours sera retenu pour le classement : il n'est pas possible de mixer les scores de plusieurs départs.

4 REGLEMENT DE LA DDJ 77

4.1 Format de l'épreuve

La Division Départementale Jeunes de Seine et Marne se déroule **en 3 étapes dont une étape finale**.

La Division Départementale Jeunes de Seine et Marne s'appuie sur l'ensemble des concours Seine et Marnais inscrits au calendrier de la saison en cours et laissés au choix de l'équipe engagée, à savoir :

- **Un concours TAE National (ex-Fédéral)**
(parmi tous les concours de Seine et Marne jusqu'à la Finale)
- **Un concours TAE International (ex-FITA)**
(parmi tous les concours de Seine et Marne jusqu'à la Finale)
- **Une finale sur un concours TAE International (ex-FITA) avec des Duels**



4.2 Disqualification de l'équipe

L'absence de participation à un **minimum de 1 concours TAE NATIONAL ou TAE INTERNATIONAL au cours de la saison** entraîne la disqualification de l'équipe.

La **FINALE** est obligatoire pour toutes les équipes qui veulent prétendre à être classée ou demander le remboursement de l'inscription.

4.3 Composition des Équipes

Voir paragraphe 3

4.4 Inscription – Participation financière

4.4.1 Inscription et Engagement

L'inscription des équipes DDJ 77 est prioritaire jusqu'à 3 semaines avant la date du concours support.

L'inscription et l'engagement des membres de ou des équipe(s) auprès des organisateurs des concours support des épreuves DDJ 77 sont à la charge du Club/Compagnie.

Tous les concours inscrits au calendrier servent de support à la Division Départementale Jeunes.

Une fiche de relevé des scores est à faire émarger à l'issue de chaque concours par les organisateurs.

Les membres de la Commission Jeunes se mettent à la disposition des organisateurs pour tout support et accompagnement.

En cas d'absence de communication de la fiche de relevé des scores dans les 3 jours suivants la fin du concours, **l'équipe est considérée comme non participante**.

4.4.2 Dépôt de la composition des équipes – Délai d'inscription

Pour toutes les étapes, la composition de l'équipe doit être déposée auprès du greffe, avant le départ, le jour du concours choisi par l'équipe.

Pour cela, le responsable de l'équipe participant à la compétition doit communiquer la **liste des membres de l'équipe** sur le formulaire - et uniquement ce **formulaire - dédié à l'inscription des équipes à la DDJ 77, au greffe** qui le validera en apposant la **date et l'heure du dépôt ainsi que le tampon du Club/Compagnie**.

L'organisateur complètera ce formulaire avec les scores retenus pour l'équipe à l'issue des tirs ce qui aura valeur de validation pour l'équipe.



COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC DE SEINE ET MARNE

Association loi 1901 déclarée à la préfecture le 14 mars 1973 sous le numéro n°3079, parution au J.O. du 23 mars 1973

Agrément FFTA 2677000 N° SIRET : 40150592000025

10 rue de la Voulzie 77176 SAVIGNY LE TEMPLE

Courriel : president@archersdu77.fr ou valerie.poupard@orange.fr

Tel : 0614282183

Site : www.archersdu77.fr

Cette validation est obligatoire pour la prise en compte des résultats de l'équipe pour le classement DDJ.

4.5 Classement de la DDJ 77

4.5.1 Traitement des scores

L'équipe devra transmettre par email, le formulaire complété des scores de chacun de ses membres au Responsable de la Commission Jeunes du Comité Départemental de Seine et Marne au plus tard le mercredi qui suit la compétition à l'adresse suivante :

jeunes@archersdu77.fr

Les équipes étant composées de 3 ou 4 archers, c'est le score des 3 meilleurs archers de l'équipe qui est pris en compte pour le classement de l'équipe.

A l'issue de chaque concours, l'état des résultats de chaque équipe engagée en DDJ sera mis à jour et publié sur le site du Comité Départemental :

www.archersdu77.fr

Chaque équipe pourra chercher à améliorer son score en participant à un plus grand nombre de compétitions.

A l'issue de chaque concours dominical, c'est le meilleur score parmi ceux réalisés par l'équipe sur les différents concours ou départs auxquels elle aura choisi de participer, qui sera retenu pour le classement.

4.5.2 Attribution des points et Départage des équipes au classement général de la DDJ

Le classement de la Division Départementale Jeunes se fait sur le cumul des points obtenus lors des différentes étapes inscrites au calendrier Seine et Marnais (TAE National et TAE International) et qui donnent lieu à l'attribution de points de classement selon le tableau suivant :

TAE NATIONAL		TAE INTERNATIONAL	
1 ^{er}	10 points	1 ^{er}	14 points
2 ^{ème}	8 points	2 ^{ème}	10 points
3 ^{ème}	6 points	3 ^{ème}	8 points
4 ^{ème}	4 points	4 ^{ème}	6 points
5 ^{ème}	2 points	5 ^{ème} et plus	4 points
6 ^{ème} et plus	1 point		

Les scores retenus lors des concours dominicaux s'arrêtent au dernier week-end qui précède la date de la FINALE retenue.

La date de la FINALE sera communiquée au cours de la saison par le Comité Départemental.



COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC DE SEINE ET MARNE

Association loi 1901 déclarée à la préfecture le 14 mars 1973 sous le numéro n°3079, parution au J.O. du 23 mars 1973

Agrément FFTA 2677000 N° SIRET : 40150592000025

10 rue de la Voulzie 77176 SAVIGNY LE TEMPLE
Courriel : president@archersdu77.fr ou valerie.poupard@orange.fr

Tel : 0614282183
Site : www.archersdu77.fr

4.5.3 Organisation de la FINALE

La finale se déroule sur un TAE international avec un tir de qualification le matin ; suivi de duels l'après-midi.

Les duels seront organisés avec l'attribution d'une double-cible par équipe :

- une à 30 mètres (servant pour les archers benjamin et minime)
- une à 60 mètres (servant pour les archers cadet et junior).

Les duels pour les équipes Poussin se feront sur une cible unique par équipe à 20 mètres.

Les points de classement à l'issue des Duels viennent s'accumuler aux points de classement des étapes selon le tableau suivant :

FINALE	
1 ^{er}	25 points
2 ^{ème}	20 points
3 ^{ème}	15 points
4 ^{ème}	10 points
5 ^{ème}	5 points
6 ^{ème} et plus	3 points

4.5.4 Bonus lors de la FINALE

A l'issue du tir de qualification, les 3 premières équipes se verront attribuées un bonus de 1 point.

4.5.5 Attribution des points pour le Classement Général à l'issue de la Finale et départage en cas d'égalité

L'équipe de Jeunes championne départementale sera désignée au cumul des points de classement durant les étapes de TAE auxquels s'ajouteront les points de classement de la finale.

En cas d'égalité à la première place, un nouveau Duel entre ces deux équipes déterminera le vainqueur final.

4.6 Proclamation des résultats de la DDJ 77

A l'issue de la Finale de la Division Départementale Jeunes, l'équipe qui sera classée première sera sacrée Championne Départementale par Equipe Jeunes de Club.

Les 3 premières équipes se verront remettre un trophée.

*Validé par le Comité Directeur du Comité Départemental
de Tir à l'Arc de Seine et Marne le 1^{er} février 2021
Mise à Jour janvier 2021*